



Sciences Po
Bordeaux

CALENDRIER 2021 - 2022 / 5^è année

Modalités de remise des rapports de
stage ou mémoires

Délibération de 5^{ème} année – Diplôme de
Sciences Po Bordeaux

Date de fin du stage obligatoire en 5^{ème} année	31 Août 2022
<p><u>Dépôt des rapports de stage ou mémoires de recherche</u> <u>sur MOODLE</u></p> <p><u>Vous devez déposer 2 fichiers sur MOODLE</u> dans la zone de dépôt correspondant à votre parcours :</p> <p>1 - le <u>rapport de stage / ou le mémoire</u> correctement nommé : NOM_PRENOM_2022_SIGLEPARCOURS_numéroAquipass.pdf</p> <p>ET</p> <p>2 - <u>la fiche documentaire</u> correctement nommée et pré-remplie par l'étudiant.e : FICHE_NOM_PRENOM_2022_SIGLEPARCOURS_numéroAquipass.pdf</p> <p>✓ <u>Toutes les consignes et la fiche documentaire sont disponibles sur l'ENT :</u> ENT/MOODLE/ESPACES ETUDIANTS/SCOLARITE 2nd CYCLE/ 5A - MÉMOIRE DE RECHERCHE ET RAPPORTS DE STAGE</p>	<p>Au plus tard le <u>Mercredi 14 septembre 2022</u> <u>16h00</u></p> <p><u>Date impérative</u></p>
Délibération de 5^{ème} année - 1^{ère} session	Jeudi 13 octobre 2022 – 14h00 <i>(sous réserve)</i>
<p>Affichage des résultats</p> <p>A l'issue de cette délibération, un relevé de notes sera envoyé par voie postale à l'adresse parentale</p>	Vendredi 14 octobre 2022 <i>(dans la journée)</i>
Pour les étudiant.e.s renvoyés en 2nd session	Rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine de novembre 2022 Rapport de stage /mémoire à déposer sur Moodle avant le mercredi 9 novembre 2022– 16h00

<p align="center">Délibération de 5ème année - 2nd session</p> <p>A l'issue de cette 2nd délibération, un relevé de notes et une attestation de réussite seront envoyés aux étudiants ayant validé le diplôme en 2nd session</p>	<p align="center">Jeudi 24 novembre 2022 - 14h00 <i>(sous réserve)</i></p>
<p align="center">Affichage des résultats</p> <p>A l'issue de cette délibération, un relevé de notes et une attestation de réussite seront envoyés aux étudiants ayant validé le diplôme en 2^{ème} session</p>	<p align="center">Vendredi 25 novembre 2022 <i>(dans la journée)</i></p>
<p align="center">Cérémonie de remise des diplômes</p>	<p align="center">Début 2023 La date sera déterminée ultérieurement</p>

DÉLIBERATION ANTICIPÉE – JUIN 2022

A titre dérogatoire, le règlement des études prévoit qu'une **délibération peut être organisée de manière anticipée** et sous réserve d'avoir validé 4 mois de stage au 31 mai 2022 ou terminé son mémoire au 2 juin 2022.

Elle est réservée aux étudiant.e.s qui

- souhaitent candidater à une bourse doctorale ;
- présentent un concours qui nécessite d'être titulaire d'un Master 2 lors de la proclamation des résultats ;
- candidatent à un Mastère qui nécessite d'être titulaire d'un Master 2.

Un document attestant que l'étudiant.e relève de l'une de ces situations devra être communiqué lors de la demande.

Les étudiants inscrits dans certains parcours en partenariat avec l'Université de Bordeaux ne peuvent bénéficier de cette délibération anticipée dans la mesure où ils doivent être préalablement délibérés par le partenaire.

Si vous êtes concerné.e, il est nécessaire de suivre la procédure suivante :

- **Inscription sur Moodle** (ENT/MOODLE/ESPACES ETUDIANTS/SCOLARITE 2nd CYCLE/ 5A -MÉMOIRE DE RECHERCHE ET RAPPORTS DE STAGE / inscription délibération anticipée)
- **Du jeudi 24 février au jeudi 28 avril 2022 – 16h00- au plus tard.**
- **Dépôt sur Moodle du rapport de stage : avant le 31 mai 2022 -16h00**
- **Dépôt sur Moodle du mémoire de recherche (parcours SPSC, BIRD, RDS option Recherche, PI Recherche) : avant le 2 juin 2022 - 16h00**
- **Délibération anticipée 5A : jeudi 16 juin 2022- 14h00 *(sous réserve)***

Affichage des résultats : vendredi 17 juin 2022 (dans la journée)